

L'Eurostadium : hors-zone et hors-jeu

Nouvelle brèche dans l'Eurostadium sur la plaine du Heysel : sa localisation, sur la commune de Grimbergen, ne répondrait pas au cahier des charges de l'UEFA qui impose aux 13 villes hôtes de l'Euro 2020, dans le cas spécifique Bruxelles, d'ériger leur stade sur son propre territoire communal.

GRIMBERGEN OU BRUXELLES

C'est la VRT qui a déterré cette énième pierre d'achoppement dans ce feuilleton. Radio 1 a pris connaissance d'un mail de l'Union belge à l'adresse de Ghelamco, le promoteur, dans lequel la première signifiait au second une précision tout sauf anodine à propos du site choisi. « Depuis le début, il est apparu clairement que l'UEFA avait posé la condition que le stade soit construit sur le territoire de la ville hôte, en l'occurrence Bruxelles. »

Certes, ce n'est pas le premier contretemps de ce dossier ouvert avec l'approbation de la candidature de l'Union belge le 15 avril 2014, mais cette contrariété-ci, interprétée stricto sensu, pourrait le clore définitivement. Sans compter, désormais, que le temps presse : les clefs du stade doivent être remises à l'UEFA pour juin 2018 et qu'en septembre prochain, l'UEFA pourrait activer un plan B. Néanmoins, à la Maison de Verre, on

minimise la portée de cet obstacle. « Que le stade soit réellement sur le territoire de Bruxelles ou pas, ce n'est pas un problème, comme pour Saint-Denis et le stade de France... », a voulu rassurer François De Keersmaecker, le président de l'UB. Si ce n'est que le stade de France existait déjà au dépôt des candidatures.

VRIRAGE POLITIQUE

Il y a un mois et demi, l'instance européenne du football avait réitéré « sa confiance envers le Comité d'organisation » malgré le refus du collège communal de Grimbergen d'octroyer le permis de bâtir, comme il s'opposait à la suppression d'un chemin vicinal finalement consentie. Le permis de bâtir n'a en revanche toujours pas été accordé, décision avant les grandes vacances ou... après. En fait, ce projet est né sous de mauvais auspices. Il a toujours divisé. D'un côté, les partisans d'une rénovation du stade Roi Baudouin, de l'autre, les promoteurs d'un stade tout neuf. Et ce désaccord a pris un pli politique à la Ville de Bruxelles, avec la NVA farouchement rétive. Alain Courtois, initiateur du projet, ne s'étonne qu'à moitié que ce soit Johan Van den Driessche, chef de file de la NV-A dans la région-capitale, qui a vendu cette dernière mèche à la VRT...

La situation des lieux, en région flamande, contrarie tout autant

les plans. Le Ministre des Travaux publics et de la Périphérie, Ben Weyts, appartient lui aussi à la NV-A et il a adressé toute une série de recommandations négatives au Collège communal de Grimbergen. L'un dans l'autre, la sérénité des débats n'a jamais été garantie et encore moins la sincérité des arguments. Et le flou du projet lui-même sur certains points n'a pas adouci le climat. Dans le courriel divulgué,

l'Union belge reproche son « manque de professionnalisme » à Ghelamco. Ce que le président de la fédération a répété hier quand nous l'avons rencontré. « C'est à Ghelamco, à qui il revient de faire le nécessaire pour obtenir tous les permis ! » Mercredi matin, la VRT a également découvert un courrier électronique précédent, envoyé 15 jours plus tôt, cette fois, à l'UB par Ghelamco dans lequel la société réclamait « le soutien inconditionnel et irrévocable de l'Union belge au projet de l'Eurostadium. » La preuve que cet appui n'avait pas été forcément corroboré par les faits, du moins dans l'esprit de l'entrepreneur. De Keersmaecker a d'abord condamné cette fuite avant de préciser, à nouveau, la position de la fédération, plus spectatrice qu'actrice comme le soulignent ses propos. « Je n'ai jamais parlé de stade national. Il s'agit d'un Eurostadium.

Les Diables sont libres d'aller jouer où ils veulent. »

CLUB RÉSIDANT

La fédé a donc toujours évolué sur un fil pour ne contrarier personne. Le 24 septembre 2015, le

dossier avait déjà failli s'écrouler avec le retrait d'Anderlecht. Censé être le club résidant — là aussi une condition sine qua non de l'UEFA —, le RSCA n'avait pas reçu ses apaisements sur l'immuabilité du loyer ni sur la charge des coûts de sécurité. Le club ne voulait pas s'exposer au risque de dépasser la barre des 10 millions € (x30 annuités) qu'il s'était fixée comme limite. De Keersmaecker s'était juste auguré que les « parties concernées œuvrent à une solution. » D'autres, en fonction des termes utilisés qui excluaient une décision définitive, y voyaient un coup de bluff des dirigeants mauves. Paul Gheysens, le CEO de Ghelamco, avait exprimé une réplique plus tranchante : « Nous nous en tenons à ce que nous avons dans nos mains : un accord dûment signé par les dirigeants d'Anderlecht (le 20 juin 2015) qui s'engagent noir sur blanc à occuper les lieux pour un montant précis. »

Devant la dernière révélation, qui pourrait engager l'Eurostadium dans une voie sans issue, le self-made man est, lui, resté sans voix. ●

ROCCO MINELLI